

Élections 2022 : un gouvernement qui s'engage à prévenir et réduire l'itinérance au Québec

Toutes les priorités, objectifs et moyens déployés par le gouvernement du Québec dans l'objectif de prévenir et réduire l'itinérance doivent être portés par un certain nombre de grands principes transversaux, dont :

- [L'application et le respect de la Politique nationale de lutte à l'itinérance](#)
- [Le respect de la planification communautaire](#)
- [L'importance d'agir sur les déterminants de la santé](#)
- [Le respect des droits des personnes en situation d'itinérance](#)
- [La prévention de l'itinérance](#)
- [L'approche globale et communautaire](#)
- [L'analyse différenciée selon les sexes](#)
- [Continuer à documenter agir sur les points de bascule qui mènent à l'itinérance](#)

Table des matières

1. Un revenu décent.....	3
1.1 Assurer à tous.tes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC).....	3
1.2 Rehausser le taux du salaire minimum à 18\$ de l’heure.....	3
1.3 Majorer l’ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l’aide sociale ainsi qu’indexer annuellement ce montant	3
2. Le droit de cité	4
2.1 Mettre en œuvre des initiatives permettant de mettre fin au profilage social et à l’exclusion sociale des personnes en situation d’itinérance.....	4
2.2 Exiger aux municipalités l’adoption d’une approche concertée en vue de la gestion des campements des personnes en situation d’itinérance.....	5
2.3 Supporter le DGEQ à la mise en place des mesures pour favoriser l’exercice du droit de vote des personnes en situation d’itinérance	5
3. Le droit à la santé.....	6
3.1 Développer la capacité du Réseau public à s’adapter aux différents parcours et réalités des personnes en situation d’itinérance	6
3.2 Collaborer avec la communauté et reconnaître l’expertise des groupes communautaires lors du développement de services de proximité du réseau de la santé	6
3.3 Mettre en place des solutions concrètes, communautaires et concertées pour prévenir l’itinérance chez les jeunes	7
4. Droit au logement	7
4.1 Rehausser le financement du programme AccèsLogis	7
4.2 Rehausser le financement du soutien communautaire en logement social auprès des personnes en situation d’itinérance (logement permanent et transitoire)	8
4.3 Adopter une Politique d’habitation québécoise basée sur la reconnaissance du droit au logement	8
5. Un réseau d’aide et de solidarité.....	8
5.1 Soutenir adéquatement l’action communautaire autonome par l’augmentation de son financement et le respect de son autonomie.....	9
5.2 Établir un cadre financier qui reconnaît les particularités et les besoins des organismes communautaires en itinérance dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	9
5.3 Soutenir financièrement de manière récurrente les concertations régionales des organismes travaillant à la lutte et à la prévention de l’itinérance	9
5.4 Exiger du gouvernement fédéral, en vue de la prochaine renégociation de l’Entente Canada-Québec portant sur le programme de financement fédéral en itinérance Vers un chez-soi prévu pour 2025, qu’il respecte la Politique nationale de lutte à l’itinérance du Québec et qu’il rehausse son financement annuel	10
Médiagraphie	11

1. Un revenu décent

Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, elle est toujours un problème de pauvreté. Surtout si on considère la définition de la pauvreté inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration. ([Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2008](#))

1.1 Assurer à tous.tes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC)

Agir sur le phénomène de pauvreté, c'est faire la lutte à l'itinérance. Dans sa [note sur les revenus viables en 2022](#), l'IRIS identifie deux verrous réglementaires qui empêchent d'avancer vers un Québec sans pauvreté. Un de ceux-ci est le plafonnement du revenu assuré aux prestataires de l'aide sociale à 55,1 % du niveau de couverture des besoins de base indiquée par la mesure du panier de consommation¹.

Pour une majorité de personnes en situation d'itinérance, l'aide sociale représente la principale source de revenus, comme ont répondu 70,5% des personnes interrogées lors du [dénombrement 2018](#). Ainsi, en offrant seulement 55,1% du revenu jugé nécessaire pour survivre, en toute connaissance de cause, nous empêchons les personnes de stabiliser ou d'améliorer leur situation et de vivre dans la dignité.

1.2 Rehausser le taux du salaire minimum à 18\$ de l'heure

Aujourd'hui, même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), une personne qui vit seule et qui gagne le salaire minimum a beaucoup de difficulté à répondre à ses besoins, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. C'est au moins 18 \$ de l'heure qu'il faut gagner au Québec en 2022 pour se sortir de la pauvreté ([IRIS, 2022](#)).

Rappelons que la lutte à la pauvreté permet d'agir en amont comme en aval de l'itinérance. Quand une personne doit choisir entre manger ou payer son loyer, il est stupide de penser que celle-ci puisse exercer quelconque pouvoir sur l'amélioration de sa situation.

1.3 Majorer l'ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l'aide sociale ainsi qu'indexer annuellement ce montant

Des gens à l'aide sociale qui voudraient bien faire quelques heures de travail pour essayer de survivre, mais qui sont coupés après environ 4 heures par semaine. Le fait est qu'après seulement 200 \$ de gains de travail dans le mois, les personnes sont coupées à 100% de leurs gains excédentaires. Avec le contexte inflationniste ainsi que le manque de ressource des personnes prestataires, soit 726\$ pour la prestation de base et 1400 \$ pour la solidarité sociale longue durée, il est impossible de subvenir à ses besoins de base. ([ADDs-QM, 2022](#))

¹ La Mesure du panier de consommation (MPC) est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services précis correspondant à un niveau de vie de base modeste. Le panier comprend la nourriture, les vêtements, le transport, le logement et d'autres dépenses pour une famille.

La loi concernant l'exemption des gains de travail n'a pas été majorée depuis plus de vingt ans. Comment pouvons-nous espérer bâtir une société dans laquelle tous et toutes ont la capacité d'agir sur leur situation si nous empêchons systématiquement les personnes de répondre à leurs besoins de base?

2. Le droit de cité

La Politique nationale de lutte à l'itinérance mentionne que le gouvernement a l'intention de soutenir le droit de cité des personnes en situation d'itinérance. Le droit de cité c'est :

Le droit de circuler dans l'espace public, le droit d'occuper une place dans la ville, le droit d'être visibles dans le paysage urbain, le droit d'y prendre la parole. ([Réseau SOLIDARITÉ en itinérance, 2012](#))

En raison des approches punitives préconisées, encore beaucoup de personnes en situation d'itinérance sont victimes de profilage et d'exclusion sociale. Pourtant, l'inefficacité des approches punitives a été démontrée et il est connu qu'elle crée davantage d'obstacles aux actions de préventions ([Fortin et al., 2022](#)).

2.1 Mettre en œuvre des initiatives permettant de mettre fin au profilage social et à l'exclusion sociale des personnes en situation d'itinérance

Les personnes en situation d'itinérance sont de plus en plus judiciairisées : elles subissent de multiples répressions et discriminations parce qu'elles sont plus visibles dans l'espace public, reçoivent des contraventions et finissent par être incarcérées ([Bellot et al., 2021](#)). Pourtant, chaque rapport démontre que cette juridicisation ne porte pas ces fruits ni économiquement et ni socialement. De plus, dans le contexte pandémique, l'approche punitive adoptée par le gouvernement aura eu un plus fort impact judiciaire sur les populations marginalisées.

Dans ce contexte, nous recommandons que le gouvernement provincial supporte les municipalités afin qu'elles :

- Éliminent les règlements municipaux discriminatoires qui provoquent la surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance;
- Dépénalisent les pratiques de sollicitation dans l'espace public telles que la quête, le « squeegee » ou le travail du sexe, afin de permettre aux personnes en situation d'itinérance d'avoir accès à un revenu leur permettant de survivre;
- Appliquent un moratoire sur l'émission de constats d'infractions aux personnes en situation d'itinérance;
- Déclarent l'amnistie générale pour l'ensemble des constats d'infractions imposés par le passé;
- Créent des espaces ouverts, gratuits et accessibles aux personnes en situation d'itinérance.

De plus, nous recommandons au gouvernement provincial :

- D'abaisser l'âge légal de la consommation du cannabis à 18 ans;

- De documenter le profilage social avec des données nationales selon les groupes et les profils des individus ciblés par l'émission d'infractions;
- De revendiquer la décriminalisation des drogues et l'usage d'alcool et du cannabis dans l'espace public.

2.2 Exiger aux municipalités l'adoption d'une approche concertée en vue de la gestion des campements des personnes en situation d'itinérance

Le nouveau PAII 2021-2026 prévoit des actions pour une meilleure collaboration avec différents ministères ou institutions sans considérer les municipalités, alors que celles-ci ont en charge la gestion d'enjeux liés au phénomène de l'itinérance. Un d'eux est l'augmentation de la présence de campements due à la convergence de plusieurs problématiques : pandémie, crise du logement, inflation, etc. Chacune des municipalités a ainsi le luxe d'intervenir à sa guise, et ce, parfois sans prendre en considération toutes les parties concernées, notamment les organismes communautaires.

Ainsi, aléatoirement, certaines municipalités préconisent le démantèlement des campements, sans même avoir impliqué les acteurs et actrices communautaires présents.es sur le terrain avec qui il serait possible de trouver des solutions alternatives.

Dans ce contexte de gestion hasardeuse et incohérente, n'oublions pas que l'itinérance est un déni des droits de la personne et que les campements et les abris de fortune révèlent l'urgence d'offrir des solutions autres que les refuges d'urgence et de rendre disponibles plus de logements sociaux et diversifiés avec, notamment, le soutien communautaire. Le fait est que le démantèlement d'un campement ne fait pas disparaître les gens qui y habitent, mais celui-ci les fragilise et les brime davantage dans leurs droits.

2.3 Supporter le DGEQ à la mise en place des mesures pour favoriser l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance

La capacité d'exercer son droit de vote ne devrait pas dépendre du fait d'avoir une adresse de domicile fixe ou non.

Il faut donc rendre cette démarche plus accessible en :

- Facilitant l'inscription sur la liste électorale;
- Créant une commission de révision itinérante ainsi qu'un bureau de vote itinérant qui visiteraient les refuges et autres établissements œuvrant en itinérance afin d'inscrire les personnes sur la liste électorale en temps opportun et de recueillir leur bulletin de vote par la même occasion ou plus tard;
- Embauchant des agents de relations communautaires qui auraient pour mandat d'informer sur place les personnes en situation d'itinérance et les établissements sur les différentes manières d'exercer le droit de vote, où et quand est-ce possible.

3. Le droit à la santé

Les personnes en situation d'itinérance doivent pouvoir bénéficier de services répondant à leurs besoins spécifiques. Leurs besoins sont multiples et varient selon leur personnalité, leur âge, leurs expériences de vie, leur identité de genre et le territoire. ([Politique nationale de lutte à l'itinérance, 2014](#))

3.1 Développer la capacité du Réseau public à s'adapter aux différents parcours et réalités des personnes en situation d'itinérance

En 2015, le [Plan d'action interministériel en itinérance](#) a identifié l'importance de mettre en place des actions permettant aux établissements de santé et de services sociaux d'accueillir adéquatement les personnes en situation d'itinérance et de leur offrir des services répondant à leurs besoins et leurs réalités. C'est dans ce contexte que la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir* a vu le jour.

Les nombreux défis actuellement rencontrés en matière d'organisation et d'offre de services en santé et en services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir justifient la Stratégie qui permet d'assurer l'accessibilité, la qualité et la continuité des soins et des services qui répondent à leurs besoins. ([MSSS, 2018](#))

Depuis la pandémie, l'avancement de plusieurs travaux prévus dans cette stratégie a cessé. Le RSIQ réitère l'importance de les relancer.

3.2 Collaborer avec la communauté et reconnaître l'expertise des groupes communautaires lors du développement de services de proximité du réseau de la santé

Les services de proximité se développent entre autres à travers une pratique appelée «outreach» (approche de démarchage) qui consiste à rejoindre les personnes où elles se trouvent pour intervenir à même leur milieu. Comme le précise l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux :

Il incombe au système d'être proactif et de faire du démarchage dans les milieux de vie des personnes socialement vulnérables (ex. : itinérants, utilisateurs de drogues injectables, personnes avec troubles de santé mentale, etc.), afin de s'assurer de répondre à leurs besoins de services de santé ou de services sociaux. ([INESSS, 2019](#))

Toutefois, lors de l'implantation de ces services, il est nécessaire d'impliquer des intervenant.es.s expert.es.s travaillant sur le terrain. Les travailleur.euse.s de rue sont aux premières loges pour créer des liens avec les personnes en situation d'itinérance. Dans le dénombrement 2018, 61% des personnes rencontrées à l'extérieur ont été en contact avec un.e travailleur.euse de rue dans l'année. Pour éviter de créer de la confusion sur le terrain et dans les rôles et les mandats de chacun, impliquons les principaux expert.es.s.

3.3 Mettre en place des solutions concrètes, communautaires et concertées pour prévenir l’itinérance chez les jeunes

En 2021, la Coalition Jeunes+ déposait sa [déclaration commune](#) dans laquelle sont identifiés des principes directeurs visant la prévention de l’itinérance chez les jeunes. Celle-ci a été adoptée à l’unanimité via une motion à l’Assemblée nationale le 8 décembre dernier.

Un des points de bascule en ce qui concerne l’itinérance des jeunes est la sortie des Centres jeunesse ou de toute autre institution. Le RSIQ et la Coalition Jeunes+ ont toujours été d’avis que la qualité des programmes permettant d’accompagner les jeunes dans cette transition a un grand impact pour empêcher ceux-ci de se retrouver à la rue. D’ailleurs, le Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse de 2022 a documenté le phénomène en mettant la loupe sur le programme Qualification des jeunes et celui-ci conclue qu’à lui seul, le programme PQJ ne peut répondre à tous les besoins des jeunes et que :

Développer un programme de soutien multidimensionnel, dans la durée, avec une intensité qui prend en compte les besoins des jeunes semble être un élément crucial. (Goyette et al., 2022)

Nous soutenons que ces programmes doivent être développés selon une approche communautaire qui permet de rejoindre les jeunes les plus désaffiliés.

4. Droit au logement

L’entièreté du Québec est touchée par une crise majeure du logement. La Politique nationale de lutte à l’itinérance mentionne que « faciliter l’accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l’itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive. » Toutefois, il est présentement extrêmement ardu d’utiliser ce levier pour aider les personnes parce que d’une part, l’état se désengage envers le financement de logement social, et de l’autre, les logements abordables se font rares, voire inexistants.

4.1 Rehausser le financement du programme AccèsLogis

Depuis 25 ans, le programme AccèsLogis permet de construire du logement social destiné aux ménages à faible revenu. Comme le précise le Front d’action populaire en aménagement urbain, AccèsLogis est :

Le seul programme voué spécifiquement au développement du logement social et communautaire. (FRAPRU, 2022)

Il est donc nécessaire d’en assurer sa survie et de permettre la construction des unités en attente et d’investir dans une nouvelle programmation pour réaliser 50 000 logements sociaux d’ici 5 ans. Le programme AccèsLogis, bien qu’il nécessite qu’on y apporte des améliorations, a fait ses preuves à de nombreuses reprises pour loger les personnes en situation d’itinérance au Québec.

4.2 Rehausser le financement du soutien communautaire en logement social auprès des personnes en situation d'itinérance (logement permanent et transitoire)

Le succès du maintien en logement des personnes vulnérables repose sur une diversité d'approches qui s'adaptent à leurs besoins et réalités. Dans ces différentes approches, nous retrouvons notamment le soutien communautaire en logement social (SCLS) permanent et transitoire offert par les organismes communautaires qui se veut essentiel afin de favoriser la stabilité résidentielle de ces personnes. Pourtant, la pratique d'accompagnement en logement permanent est largement sous-financée, alors que les besoins sont estimés à environ 30 millions de dollars ([RQOH, 2022](#)).

De plus, dans le [dernier cadre de référence pour le soutien communautaire en logement social](#), la possibilité de faire financer des actions en soutien communautaire en logement transitoire est complètement écartée. Pourtant, cette approche a su faire ses preuves :

En effet, la majorité des organismes offrant du logement permanent avec bail et soutien communautaire pour les personnes en situation d'itinérance reconnaissent que le logement transitoire peut être une étape essentielle pour bien des personnes et que sans ce type de logement, ils ne pourraient pas remplir leur mission aussi aisément. ([RAPSIM, 2022](#))

Ainsi, les groupes communautaires ont désormais comme seul levier financier d'aide au logement la mesure 5.3 [du Plan d'action interministériel](#) qui vise à augmenter l'offre de services d'accompagnement. En restreignant les possibilités de financement, nous réduisons aussi la diversité de services et ainsi la capacité des groupes communautaires à agir à différents niveaux selon les besoins et les réalités des personnes. Il est donc nécessaire d'assurer des sources de financement disponibles et flexibles pour répondre aux différents besoins dans l'ensemble des régions du Québec.

4.3 Adopter une Politique d'habitation québécoise basée sur la reconnaissance du droit au logement

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne devrait reconnaître le droit au logement. L'adoption d'une politique en habitation permettrait, entre autres, de mieux protéger les locataires, d'accroître la proportion de logements sociaux et de reconnaître et mettre en œuvre le droit au logement ([FRAPRU, 2022](#)).

5. Un réseau d'aide et de solidarité

La pandémie l'aura davantage démontré : une grande partie du filet social repose sur le travail des groupes communautaires. Ceux-ci pallient non seulement aux besoins, dont le réseau public feint à répondre, mais utilisent des approches qui permettent d'intervenir efficacement auprès des plus désaffiliés. Ces aspects distinctifs s'observent notamment beaucoup au sein des organismes œuvrant en itinérance.

Toutefois ces organisations ont besoin d'être financées adéquatement pour poursuivre leurs nombreuses missions. Semblerait-il toutefois que malgré tout l'apport indispensable de ceux-ci, le financement demeure en enjeu central en ce qui a trait à leur survie.

5.1 Soutenir adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie

Les 4000 organismes d'action communautaire autonome ont besoin de financement adéquat pour réaliser leurs missions, et ce, au plus tard d'ici le budget 2023 ([RSIQ, 2022](#)).

Également, l'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 5,2% en 2022 ([TRPOCB, 2022](#)).

5.2 Établir un cadre financier qui reconnaît les particularités et les besoins des organismes communautaires en itinérance dans le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

La pandémie a su rappeler l'importance du filet d'urgence qui permet de répondre aux besoins grandissants des personnes en situation d'itinérance. Alors que la majorité de la population a pu se protéger du virus en restant à leur domicile, les personnes marquées par des situations d'instabilité résidentielle ont été forcées de s'en remettre à un réseau de support inadéquatement financé qui a tout de même répondu présent.

Les personnes se retrouvent en situation d'itinérance parce qu'elles viennent à bout d'un processus de désaffiliation sociale qui les amène à épuiser les différentes ressources pouvant les aider. En plus des différents traumatismes qui les ont menées à la rue ou qui se sont développés avec les années d'instabilité résidentielle, ces personnes cumulent des enjeux liés à la santé physique et mentale, la toxicomanie, au vieillissement, etc. L'organisation des services se faisant généralement autour d'une problématique spécifique exclut les personnes qui les cumulent. La seule porte ouverte pour ces personnes est donc celle des groupes communautaires en itinérance. Il nous apparaît donc nécessaire d'avoir un engagement du gouvernement afin **d'établir un cadre financier pour le PSOC qui reconnaît les particularités et les besoins des organismes communautaires en itinérance**. Avec du financement adéquat, nos membres qui adhèrent fortement à la PNLI et au PAII du gouvernement du Québec auraient les moyens d'atteindre les objectifs de ces dernières.

5.3 Soutenir financièrement de manière récurrente les concertations régionales des organismes travaillant à la lutte et à la prévention de l'itinérance

Les concertations régionales en itinérance jouent un rôle prépondérant dans l'objectif de prévenir et réduire l'itinérance au Québec.

Il s'agit d'instances démocratiques et collectives dans lesquelles différent.es acteur.trice.s ont à cœur l'élaboration d'une vision commune en vue de prioriser les actions prioritaires et de documenter les besoins sur leurs territoires respectifs.

Que ce soit concernant la mise en application des actions qui découlent de Vers un chez soi, de la Stratégie de lutte à l'itinérance canadienne ou du Plan d'action interministériel en itinérance ces concertations permettent de :

1. Faciliter et solidifier les planifications communautaires;
2. Établir des priorités régionales liées aux besoins observés sur le terrain;
3. Favoriser la collaboration entre les ressources et les programmes;
4. Augmenter l'efficacité du continuum de support offert aux personnes;
5. Concerter les acteurs sociaux autour d'actions communes;
6. Alimenter les différents comités de travail pilotés par les établissements de santé qui touchent l'itinérance (dénombrement, planification intégrée, accès coordonné, etc.)

Malheureusement, aucune source de financement récurrente et structurante n'est disponible pour ces instances régionales. Ce qui fait en sorte que ces structures reposent trop souvent sur la mobilisation bénévole de groupes communautaires, d'organisateur.trice.s communautaires, corporation de développement communautaire, etc.

5.4 Exiger du gouvernement fédéral, en vue de la prochaine renégociation de l'Entente Canada-Québec portant sur le programme de financement fédéral en itinérance Vers un chez-soi prévu pour 2025, qu'il respecte la Politique nationale de lutte à l'itinérance du Québec et qu'il rehausse son financement annuel

Les orientations de la stratégie VCS du gouvernement fédéral ne respectent pas toujours les grands principes de la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptés par l'Assemblée nationale du Québec en 2014. Il est essentiel que les priorités québécoises soient davantage considérées dans la prochaine entente concernant entre autres : le respect de l'approche globale et communautaire en itinérance, la prévention, les besoins spécifiques des différents groupes de personnes, l'autonomie des régions et des organismes communautaires, la confidentialité des personnes qui demande de l'aide.

Médiagraphie

- ADDS-QM, (2022). Pétition majoration et indexation des ressources permises. <http://www.addsqm.org/petition-majoration-et-indexation-des-ressources-permises/>
- Bellot, C., Fortin, V., Poisson, J., Lesage-Mann, E., Sylvestre, M.-E. (2021) Judiciarisation de l'itinérance à Montréal. http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf
- Coalition Jeunes+. (2021) Le forum prévention itinérance jeunesse. <https://danslarue.org/actualites/le-forum-prevention-itinerance-jeunesse/>
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ (2008). L'itinérance: Pas juste un problème de pauvreté, mais toujours un problème de pauvreté – Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'itinérance, Québec, 20 p - Politique nationale de lutte à l'itinérance
- Fortin, V., Poisson, J., Lesage-Mann, E., Bellot, C. (2022) Une approche punitive alarmante face à la pandémie de COVID-19 : analyse des données policières. https://www.observatoiredesprofilages.ca/wp-content/uploads/2022/03/Une-approche-punitive-alarmante-face-a-la-pandemie-de-COVID-19-analyse-des-donnees-policieres.pdf?fbclid=IwAR0FZ_pdKkbsKi_VgyhLgXOucZAAKhtg7RnUqrsU7wF-8Zu2-UlvRyhZC-c
- FRAPRU. (2022). Annonce du nouveau Programme d'habitation abordable Québec: le FRAPRU craint pour l'avenir d'AccèsLogis et dénonce l'ouverture au privé. <https://www.frapru.qc.ca/annonce-phaq/>
- FRAPRU. (2022) Pour une politique d'habitation ambitieuse au Québec. <https://www.frapru.qc.ca/politiquehabitationfrapru/>
- Goyette., M., Blanchet, A., Tardif-Samson, A., Gauthier-Davies, C. (2022). Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse. http://edjep.ca/wp-content/uploads/Rapport_PQJ.pdf
- INESSS. (2019) Mécanismes d'accès aux services de proximité. https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Mecanisme-acces-services-proximite.pdf
- IRIS. (2022). Le revenu viable 2022 en période de crises multiples. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-2022-en-periode-de-crises-multiples/>
- IRIS. (2022). Un salaire minimum viable. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/travail-et-emploi/un-salaire-minimum-viable/>
- MSSS. (2014) Politique nationale de lutte à l'itinérance. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>
- MSSS. (2015) Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>
- MSSS. (2018). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>

- MSSS. (2018) Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>
- MSSS. (2021) S'allier devant l'itinérance : Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003179/>
- RAPSIM. (2022) Le logement transitoire, une offre essentielle en logement : Mémoire sur le Soutien communautaire en logement social. <http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/12/memoire2021-rapsim-FINAL.pdf>
- RQOH. (2022) Mémoire du réseau québécois des OSBL d'habitation à l'occasion des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec.
https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2022-2023/memoires/Memoire_RQOH.pdf
- RSIQ. (2012). Pour une politique en itinérance. <https://rsiq.org/publications/plateforme-de-revendications/>
- RSIQ. (2022) Budget Girard : Préparons-nous à une hausse de l'itinérance au Québec.
https://rsiqtest.files.wordpress.com/2022/03/budget-2022_communique-de-presse_rsiq.pdf
- TRPOCB. (2022) Dernière chance pour la CAQ de mettre son CA\$\$\$\$H là où il faut.
<https://www.arrondissement.com/tout-get-communiques/u27368-derniere-chance-pour-mettre-faut>